

INSTRUCTIONS DE COURSE

Yacht Club de l'Odéon

Club affilié du Yacht Club de France

Coupe des Jeunes barreaux 14 août 2026

Grade 5B

1. Règles :

- 1.1. La régate sera régie par :
 - Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2025/2028
 - les prescriptions de la FFV
 - les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elle est modifiée par ces instructions de course,
 - les règles du Handicap National de la FFV
 - les présentes instructions de course et leurs annexes.
- 1.2. La régate est classée en catégorie C de publicité
- 1.3. A partir de l'heure légale du crépuscule (30 minutes après l'heure locale du coucher du soleil qui est fixé à 21h pendant toute la durée de l'Épreuve), les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par le RIPAM.

2. Inscriptions :

- 2.1. Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès du **Yacht Club de l'Odéon**. Tous les membres de l'équipage résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription des licences FFV valides, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (§ 20.4.3 annexe 1 section II des RCV). Les concurrents étrangers devront être titulaires d'une assurance responsabilité civile
- 2.2. **En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.**
- 2.3. **Abandon : tout concurrent qui abandonne doit le signaler le plus rapidement possible, en contactant un bateau du comité de course par VHF ou le comité de course par téléphone au 06 22 21 32 12.**

VHF

canal 72

3. Modifications aux instructions de course :

- 3.1. Toute modification aux Instructions de Course sera affichée sur le tableau officiel situé au CLUB HOUSE , port de Penfoul à Bénodet. Et sur le bateau comité en baie de Bénodet. au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

4. Signaux faits à terre :

- 4.1.** Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé au CLUB HOUSE, port de Penfoul à Bénodet. Et sur le bateau comité en baie de Bénodet.
- 4.2.** Le pavillon Aperçu avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'affalée) signifie : « la course est retardée, les concurrents doivent rester au port. Le signal d'attention ne sera pas fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu ».

5. Programme des courses :

Le programme des courses est fixé comme suit :

Vendredi 14 août 2026

10h00 : premier signal d'avertissement (une ou plusieurs courses à suivre)

6. Zone de course :

La zone de course se situe dans l'anse de Bénodet.

7. Parcours

- 7.1.** Les parcours sont décrits en annexe.

8. Marques :

Toutes les marques sont définies en annexe.

9. Départ :

- 9.1.** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 9.2.** Procédure de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑ 
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	↑     
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓     
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	↓ 

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

- 9.3.** En principe, tout voilier n'ayant pas pris son départ 4 minutes après son signal de départ pourra être considéré DNS. Selon les conditions météorologiques du moment, ce délai pourra être prolongé à la discrétion du comité de course. Un voilier qui ne se trouve pas dans la zone de départ au moment du signal préparatoire le concernant peut s'aider de son moteur jusqu'aux abords de la ligne de départ, mais il doit arrêter son moteur et faire un tour sur lui-même (360°) avant de prendre le départ (Modification de la règle 42.1 des RCV).

- 9.4.** Rappels : Application de la règle 29 des RCV

10. Arrivée :

- 10.1.** La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 10.2.** Dans tous les cas, le bateau du comité jugeant une arrivée, arborera un pavillon bleu.

11. Système de pénalités :

11.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une **pénalité d'un tour.**

11.2. Un voilier noté OCS se verra disqualifié pour la manche (DSQ). (modif. A.11 RCV)

11.3. Pénalités pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV : au minimum 20% des inscrits pouvant aller jusqu'à la disqualification.

12. Temps limite :

12.1. Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

12.2. Le non-respect du temps cible de (60 mn) ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13. Réclamations :

13.1. Emplacement du secrétariat du jury : au PC course

13.2. Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

13.3. Emplacement de la salle du jury : Au PC course

14. Classement :

14.1. Le classement se fera en temps compensé (temps sur temps) suivant la table inter série de la FFV (INQ).

14.2. Le système de classement sera le système à minima, décrit à l'annexe A 4.1 des R.C.I.V.

14.3. Chaque course courue et validée est affectée du coefficient 1. Les ex-æquo seront départagés par l'application des paragraphes A 7 et A 8 des RCV

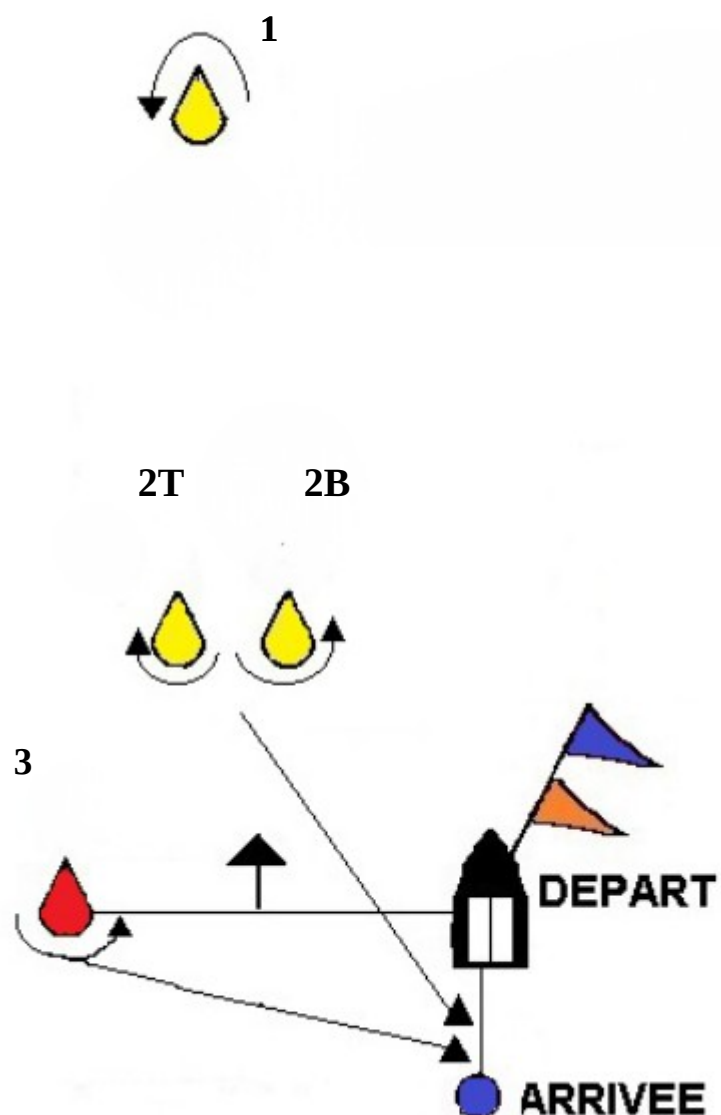
Marée à titre indicatif :

Vendredi 14 Août 2026 UTC+2 Semaine 33					
Lever du soleil : 07h11			Premier croissant de lune		
	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur Marnage
BM		00h28			0,64m
PM 102		06h43	06h15	01h02	5,26m
BM		12h42	05h59	00h59	4,48m
PM 102		18h57	06h15	01h02	5,51m

ARBITRE DÉSIGNÉ :

Président du comité de course : Patrick Quideau
Commissaire aux résultats : Christine Mutricy

ANNEXE PARCOURS



Parcours 1 tour : Départ - 1- 2T 2B - Arrivée

Parcours 2 tours : Départ - 1- 2T 2B - 1 - 2T 2B - Arrivée